

21<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(19-30 janvier 2015)

Grenade

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 26 janvier 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Vice-Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation grenadienne.

Ma délégation souhaiterait **poser la question suivante à la Grenade** : avez-vous mis en place, ou envisagez-vous de mettre en place une institution nationale des droits de l'Homme conforme aux principes de Paris ?

La France souhaiterait adresser les recommandations suivantes à la Grenade :

- Abolir la peine de mort et ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;
- Adopter de nouvelles réglementations en faveur d'une meilleure protection des droits des enfants et poursuivre ses efforts pour améliorer la situation des femmes dans la société grenadienne, en ratifiant notamment le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le troisième Protocole facultatif relatif à la Convention internationale sur les droits de l'enfant ;
- Dépénaliser l'homosexualité ;
- Signer et ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et ratifier la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Je vous remercie./.